



**DATE DE PUBLICATION : 30 août 2021**

Le directeur de la Formation et de l'Université

Délégation de signature

Vu la délégation de signature donnée par M. Denis BEAU, premier sous-gouverneur, à M. Hervé GONSARD, le 1<sup>er</sup> septembre 2020 ;

Vu la délégation de signature donnée par M. Hervé GONSARD, directeur général des Ressources humaines, à M. Patrick HAAS, directeur de la Formation et de l'Université le 30 août 2021 ;

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick HAAS et de Mme Anne FLOIRAS, délégation permanente est donnée à Mme Françoise VANDARD, chef du service Transverse administration de la formation, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention, devis ainsi que tout document de nature à engager la Banque relatif aux activités de la direction de la Formation et de l'Université ;

Délégation permanente est donnée à Mme Véronique JOURNIAC, responsable du pôle Administratif et Financier du service Transverse administration de la formation, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, la correspondance et les pièces relatives à l'exercice des activités du service du pôle Administratif et Financier service Transverse administration de la formation dont les devis, conventions et bons de commande.

Fait à Paris, le 30 août 2021

Patrick HAAS